

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Périscolaire de CHAZEUIL – extrascolaire Année scolaire 2022-2023

Les accueils de loisirs constituent des services gérés par la communauté de communes Tille et Venelle (CCTIV).

Ces services fonctionnent sous la responsabilité de directrices qui sont titulaires au minimum du BAFD selon la réglementation en vigueur. Les équipes sont composées d'animateurs dont la qualification répond aux normes d'encadrement des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Des activités ludiques, variées et adaptées sont proposées sans contrainte selon le choix et le rythmes des enfants en veillant qu'ils n'accumulent pas un excès de fatigue.

La Caf de Côte d'Or est le partenaire financier de la CCTIV pour ces services.

Ces accueils représentent des entités habilitées par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Côte d'Or.

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement des accueils de loisirs pour permettre aux enfants inscrits de les fréquenter dans les meilleures conditions possibles.





Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or



I - LE PUBLIC

L'accueil de loisirs périscolaire est destiné aux enfants scolarisés au sein du RPI des 4 villages. Ouvert les jours de classe - lundi, mardi, jeudi et vendredi – il propose aux familles l'accueil des enfants :

- le matin avant la classe;
- le midi (restauration scolaire);
- le soir après la classe.

L'accueil de loisirs extrascolaire – « centre de loisirs » - est ouvert à tous les enfants scolarisés âgés de 3 ans à 12 ans de 07h30 à 18h30 :

- le mercredi : ouverture à la journée, ½ journée avec ou sans repas ;
- durant les vacances scolaires : ouverture uniquement à la journée avec ou sans repas.

II – LE FONCTIONNEMENT

1. L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE CHAZEUIL

Salle polyvalente 10 rue de la Chaussée – 21260 CHAZEUIL 06 08 99 05 51

periscolaire-chazeuil@tille-venelle.fr

Le matin de 07h00 à 08h40

Le midi de 11h20 à 13h35

Le soir de 16h18 à 19h00

- ✓ Les animateurs ne sont pas responsables des enfants AVANT l'accueil périscolaire du matin ni APRES l'accueil périscolaire du soir.
- ✓ Le soir, le goûter est fourni aux enfants.

RAPPEL

Les familles sont tenues de récupérer leurs enfants à l'heure de fin, soit 19h00.

2. L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

20 rue de la Patenée – 21260 SELONGEY 03 80 75 28 09 – 06 08 99 05 51 centre-loisirs@tille-venelle.fr



Le « centre de loisirs » est ouvert de **07h30 à 18h30** :

- tous les mercredis en période scolaire ;
- du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires (hors jours fériés et fermetures annuelles);
- ✓ Le goûter est fourni par les parents.

RAPPEL

Les familles sont tenues de récupérer leurs enfants à l'heure de fin, soit 18h30.

II - LES INSCRIPTIONS

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les personnes légalement responsables de l'enfant devront obligatoirement remplir un dossier d'inscription, à renouveler chaque année.

Il comporte:

- une fiche acceptation du règlement;
- une fiche de renseignements;
- une fiche sanitaire;
- une copie de la page vaccination du carnet de santé;
- le règlement de fonctionnement;
- une fiche inscription régulière à l'année;
- une fiche inscription irrégulière par mois ;
- une attestation de responsabilité civile périscolaire et extrascolaire.

Toute inscription sera effective dès réception du dossier complet de l'enfant.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

Toutes les modifications ou annulations seront prises en compte dans **un délai de 72h00 à l'avance**, en tenant compte des jours non scolaires.

Pour une INSCRIPTION ou ANNULATION le :	La demande doit être effectuée au maximum le :	
LUNDI	Jeudi	
MARDI	Vendredi	
MERCREDI ET/OU JEUDI	Lundi	AVANT 09H00
VENDREDI	Mardi	

Au-delà de ce délai, SERA FACTURE (en cas d'annulation ou absence prévue) :

- le repas :
- l'accueil pour les enfants qui bénéficient d'un PAI lorsque le repas est fourni par les parents.

EN CAS D'ABSENCE PREVUE (grève, formation, sortie scolaire) l'annulation d'inscription reste à la charge de la famille.

EN CAS D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE, justifiée et non prévisible (maladie, raisons familiales) merci de contacter directement l'accueil de loisirs périscolaire par téléphone ou par mail. Seul un certificat médical ou administratif sera considéré comme un justificatif valable A TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT AU RETOUR DE L'ENFANT. Sans cette démarche, la prestation annulée restera due.

Les activités proposés les mercredis et durant les vacances feront l'objet d'inscriptions spécifiques qui vous seront communiquées tout au long de l'année.

Vous pouvez consulter le site internet : https://www.tille-venelle.fr qui vous permettra de connaître le planning des activités.

III - LES REGLES DE SAVOIR-VIVRE

Le service périscolaire et extrascolaire ne peut être pleinement profitable à l'enfant que si celui-ci respecte les lieux, le matériel, les agents et ses camarades. L'enfant doit donc tenir compte des remarques, voir des réprimandes qui lui sont faites.

En cas de faits ou d'agissements graves de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement du service exprimés notamment par :

- un comportement indiscipliné constant ou répété;
- une attitude agressive envers les autres enfants ;
- un manque de respect caractérisé au personnel d'encadrement;
- des actes violents entraînants des dégâts matériels ou corporels.

Une mesure d'**exclusion temporaire** du service pour une durée de **2 jours** peut être prononcée par le Président de la CCTIV à l'encontre de l'enfants à qui ces faits ou agissements graves sont reprochés

Cette mesure d'exclusion temporaire n'interviendra toutefois qu'après le prononcé de **2 avertissements écrits** restés vains auprès des parents de l'intéressé qui auront fait connaître au Président leurs observations.

Si après **3 exclusions temporaires**, le comportement de l'intéressé continue de porter atteinte au bon ordre et au bon fonctionnement du service, son **exclusion définitive** sera prononcée dans les mêmes conditions de forme et de procédure que pour une exclusion temporaire.

Une grille des mesures d'avertissement de sanction indique les sanctions encourues pour chaque cas d'indiscipline constatée.

TYPE DE PROBLEME	MANIFESTATIONS PRINCIPALES	MESURES
	Mesures d'avertissement	
Refus des vies en collectivité	Comportement bruyant et non policé Refus d'obéissance Remarques déplacées ou agressives	Rappel au règlement
	Persistance d'un comportement non policé Refus systématique d'obéissance et agressivité caractéristique	Avertissements suivant la nature des faits
	Sanctions disciplinaires	
Non-respect des biens et des	Comportement provoquant ou insultant	
personnes	Dégradations mineures du matériel mis à sa disposition	Exclusion temporaire
Menaces vis-à-vis des personnes ou dégradations volontaires des biens	Agressions physiques envers les autres enfants ou le personnel Dégradation importante ou vol du matériel mis à sa disposition	Exclusion définitive Poursuite pénale

Les agents sont des professionnels qui respectent les enfants et, à ce titre, surveillent leur langage et n'utilisent pas de mots qu'ils n'accepteraient pas des enfants.

IV - LA SANTE

Les médicaments sont interdits sauf si les parents fournissent **une ordonnance** et les instructions nécessaires au responsable d'animation à qui le traitement médical sera confié. Les médicaments doivent être placés dans un contenant (trousse ou boite hermétique) avec le nom de l'enfant.

Les enfants accueillis doivent être en bonne santé. Lors d'une **maladie contagieuse** dans la famille, les parents doivent impérativement prévenir la direction de la structure qui décidera du maintien ou non de l'enfant. En cas d'éviction momentanée, l'enfant ne pourra réintégrer la structure que sur la présentation d'un **certificat médical**.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel immédiatement aux services d'urgence (SAMU, pompiers, ...). La famille sera prévenue dans les plus brefs délais.

Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI a pour but de favoriser l'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé sur une longue période pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Celui-ci est mis en place à la demande des familles avec le concours du médecin traitant, du médecin scolaire et des équipes éducatives.

Tout parent ayant un enfant atteint de maladie chronique ou d'allergie nécessitant un traitement médical spécifique se doit de fournir un dossier PAI complet avant toute



inscription sur les accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire. En cas d'allergie sévère, la famille s'engage à porter systématiquement le repas et le goûter sur tous les temps périscolaires et extrascolaires. Le repas devra être conditionné dans une boite hermétique étiquetée au nom de l'enfant et stockée dans un sac isotherme nominatif pour ne pas rompre la chaîne du froid. Il devra être remis au personnel encadrant dès son arrivée sur la structure et repris avant de partir le soir. Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil du matin, les parents devront impérativement déposer son repas à la salle périscolaire.

V - LA TARIFICATION ET LE MODE DE REGLEMENT

PERISCOLAIRE DE CHAZEUIL

	Repas	Tarif ¼ h
1 ENFANT	05,45€	0,60 €
2 ENFANTS(4)	05,00 €	0,55 €
3 ENFANTS(4)	04,40 €	0,50 €
(4) : prix par enfant		

CENTRE DE LOISIRS

	Repas	Résid	dents	Non-résidents			
Quotient familial		La journée	La ½ journée	La journée	La ½ journée		
De 0 à 500	04006	05,00 €	02,50 €	06,50 €	03,25 €		
De 501 à 713	04,00 €	06,50 €	03,25 €	08,45 €	04,22 €		
De 714 à 1250			04,00 €	10,40 €	05,20 €		
Supérieur à 1250		09,00 €	04,50 €	11,70€	05,85 €		

Concernant les enfants qui bénéficient d'un PAI lorsque le repas est fournis par les parents, la facturation s'effectuera uniquement sur le temps de présence.

Les tarifs des accueils de loisirs pourront être modifiés en cours d'année par délibération du conseil communautaire.

> Le mode de règlement

Les règlements s'effectuent après réception de votre facture tous les mois par :

- chèque bancaire à l'ordre du Trésor public à transmettre à La Trésorerie
 1 allée Jean Moulin
 21120 IS-SUR-TILLE
- voie dématérialisée (paiement sur internet par CB : https://www.payfip.gouv.fr, paiement auprès des buralistes agréés datamatrix);
- prélèvement bancaire (SEPA). Chaque famille ayant souscrit au prélèvement automatique verra son compte bancaire débité du montant des prestations utilisées (périscolaire et extrascolaire) le mois précédent.
- chèques vacances directement à la Trésorerie.



VI -L'ASSURANCE ET LA RESPONSABILITÉ

L'assurance

La CCTIV a souscrit un contrat d'« assurance responsabilité civile » qui couvre :

- l'ensemble des activités organisées par la collectivité au sein des accueils périscolaires et extrascolaires, tous dommages confondus (corporels, matériels) ainsi que pour les bâtiments des différentes structures (incendies, dégâts matériels, naturels);
- la responsabilité civile des agents.

Toutefois, un numéro de contrat d'assurance de responsabilité civile périscolaire et extrascolaire est demandé aux familles en tant que garantie supplémentaire pour la couverture des accidents extérieurs.

La responsabilité

Toute personne accompagnante ou venant chercher un enfant à l'accueil est priée de se présenter physiquement auprès de l'équipe d'animation. Les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'équipe d'animation :

- à la sortie des classes s'ils ne sont pas inscrits au service ;
- lors des réunions parents/enseignants/ conseils de classe/spectacle de fin d'année.

Le personnel d'encadrement ne peut être tenu responsable des échanges, vols ou pertes d'objets appartenant aux enfants. Il est fortement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.





ACCEPTATION DU REGLEMENT

Périscolaire et extrascolaire Année scolaire 2022-2023

COUPON à compléter et à retourner

Merci de bien vouloir conserver l'exemplaire du règlement

Je soussigné(e)	(père, mère, tuteur légal)
de l'enfant	déclare avoir pris connaissance
du présent règlement.	

Date et signature :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE.





FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Périscolaire et extrascolaire Année scolaire 2022-2023

NOM:	•••••	••••••	•••••	•••••
Prénom de l'enfant :	•••••	•••••	•••••	•••••
Date de naissance :	•••••	•••••	•••••	•••••
Ecole :	•••••	•••••	•••••	•••••
Classe :	•••••	•••••	•••••	•••••
PARENT(S) OU REPRESENTA	ANT(S) LEGAL(ALIX)			
TAREITI(3) 30 REI RESERTA	RIVI(3) ELOAE(AOX)			
Représentant légal 1		Représentar	nt légal 2	
NOM:		NOM:	•••••	
Prénom :		Prénom :		
Date de naissance :		Date de naissa	ınce :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissaı	nce :	
Adresse:		Adresse:		
Code postal :		Code postal : .		
COMMUNE :		COMMUNE :		
Profession:		Profession:		
Mail:		Mail :		
Tél domicile :		Tél domicile : .		
Tél portable :		Tél portable :		
SITUATION FAMILIALE				
• Mariés • Célibatai	ires • Veufs	• Pacsés	O Union libre	O Séparés
FACTURATION				
Caisse d'affiliation : o CA N° allocataire Caf de la C				

Sans la transmission du N° allocataire, le tarif le plus élevé sera appliqué par défaut.

			re, le luiii le pios ele		era appliqu	e pai aci	<u> </u>
ASSURANCE RESPO	ONSABILITE C	CIVILE					
Compagnie d'ass	urance:						
N° de contrat :		•••••			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
PERSONNES A PRE	VENIR ET/OU	AUTC	RISEES A VENIR CH	ERCH	ER L'ENFAN	Т	
En cas d'absence	e du représe	ntant I	légal, une pièce d'	ident	rité pourra é	ètre dema	ndée.
	Prénon		Adresse		•		
NOM	rrenon		Adresse	16	léphone	Lien de _l	parente
DEDCONNE NON A	LITODICEE A	DECLID	PEDED L'ENIEANT (AV	EC 11	ISTIEIC ATIE I	DII IIICEM	ENIT)
		KECUF	PERER L'ENFANT (AV				_
NOM			Prénom		Lien	de paren	té
AUTORICATIONIC							
AUTORISATIONS							
J'autorise pour l'a	ınnée 2022-2	2023 :					
-mon enfant à pa	rticiper aux	activit	és et sorties propos	ées p	oar l'accuei		
						O oui	O non
-mon enfant à qu	itter seul l'ét	ablisse	ement à la fin des c	ıctivit	és:	O oui	O non
			de loisirs périscolai	res e	t extrascolo	aires à pre	ndre des
photos mon enfar	nt dans le co	aare :					
			e à des fins péda cueils ou dans les r				
des enfants	s et des fam	illes ;				•	
			es photos pour des es expositions sur le	•			
communes	ou pour dif	fusion	sur les supports de	comi	munication	intercomr • oui	munaux : O non
l logo				6 ° . I.			
changement de c	_		ts portés sur cette	tiche	et m'engo	ige a sign	ialer fout
						Darks at	a. a. d
						Date et si	gnature :



FICHE SANITAIRE

Périscolaire et extrascolaire Année scolaire 2022-2023

ENFANT CONCERN	E	
NOM:		Prénom :
Sexe: féminin O	masculin O	Date de naissance :
<mark>II est demandé ég</mark>	<mark>alement de fournir la copi</mark> e	e de la page vaccination du carnet de santé.
N° de sécurité so	ciale:	
RENSEIGNEMENTS A	MEDICAUX	
ALLERGIES OU INTOLER	ANCES	
o asthme	o alimentaire	• médicamenteuse • autres
Si oui, merci de pré	éciser la cause, les signes é	evocateurs et la conduite à tenir :
PROTOCOLE D'ACC	CUEIL INDIVIDUALISE (PAI)	
Un PAI a été mis		ation avec le médecin traitant, le médecin colaire : O oui O non
Si oui dans quel ca	idre :	
• Restauration col	lective O Pratique de cer	taines activités O Au quotidien
O Autres:		
MER	CI DE JOINDRE LE PAI ET TO	OUTES LES INFORMATIONS UTILES
MEDECIN		
NOM :		Prénom :
Adresse:		
Téléphone :		

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer ci-après les particularités difficultés de santé (maladie, crises convulsives, rééducation) ou re utiles (comportement de l'enfant, difficultés de sommeil) en précisant l prendre :	commar	ndations
		•••••
		•••••
		•••••
		•••••
	•••••	•••••
Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Au besoin, merci de prévoir un étui au nom de l'enfant	o oui	O non
Votre enfant porte-t-il des lentilles ?	o oui	o non
Votre enfant porte-t-il des prothèses auditives ?	o oui	o non
Votre enfant porte-t-il des protections auditives ?	o oui	o non
Votre enfant porte-t-il un appareil dentaire ?	o oui	o non
Je certifie exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'éq à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par ceci suivant les prescriptions médicales et/ou d'un service des urgences	l'état de l	

Date et signature :



INSCRIPTION REGULIERE A L'ANNEE

Périscolaire Année scolaire 2022-2023

NOM:	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••	•••••	
Prénom :						•••••	
Classe :	•••••						
fréquentent le	e service	e périsco	laire de faço	lle d'inscription n très régulière.			
	, o						
JOUR	·		PERISC	OLAIRE		RESTA	URATION
	·	Accue	PERISC eil du matin	OLAIRE Accueil du s	oir	RESTA	URATION
	·	Accue			oir	RESTA	URATION
JOUR	·	Accue			oir	RESTA	URATION
JOUR	·	Accue			oir	RESTA	URATION
JOURS LUNDI MARDI	·	Accue			oir	RESTA	URATION
JOUR: LUNDI MARDI JEUDI	·	Accue			oir	RESTA	URATION
JOUR: LUNDI MARDI JEUDI	·	Accue	eil du matin				URATION
JOURS LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI		Accue	eil du matin	Accueil du s	MERC		URATION
JOUR: LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI			eil du matin	Accueil du so	MERC	REDI	URATION

Ex : lorsque vous cochez le lundi, cela signifie que votre enfant ira à la cantine tous les lundis, et ce durant toute l'année.

	OUI	NON
PAI		
REPAS SANS PORC		

Date et signature :

qui

En cas de modifications, veuillez le signaler au responsable du service périscolaire au minimum 72h00 a l'avance



03.80.75.51.11 - <u>bonjour@tille-venelle.fr</u> ··· Siret : 200 070 910 00068 - APE : 8411Z



INSCRIPTION IRREGULIERE A L'ANNEE

Périscolaire Année scolaire 2022-2023

IOM et Prénom : .							•••••					Classe :				
Cette feuille d'insc	cription 6	est vala	ble pou	r le moi	s en co	urs.										
AOIS DE	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	• • • • • • • • • • • •	•••												
PERISCOLAIRE	Lun	Ma	Je	Ve	Lun	Ma	Je	Ve	Lun	Ma	Je	Ve	Lun	Ma	Je	Ve
Matin																
Restauration																
Soir																

« CENTRE DE LOISIRS »	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi
JOURNEE				
MATIN				
RESTAURATION				
APRES-MIDI				

En cas de modifications, veuillez le signaler au responsable du service périscolaire au minimum 72h00 a l'avance

Date et signature :







Tille et Venelle - Porte de Bourgogne

communauté de communes

20 rue de la Patenée | 21260 SELONGEY

03.80.75.51.11 - <u>bonjour@tille-venelle.fr</u> ··· Siret : 200 070 910 00068 - APE : 8411Z